

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

**Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le lycée.**

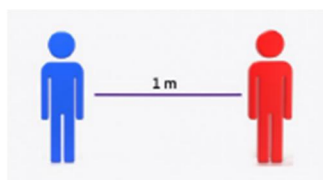
En cas de symptômes (éternuement, rhume, allergie saisonnière, mal de gorge, toux, essoufflement, fatigue, troubles digestifs ...) ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au lycée.

Les personnels devront procéder de la même manière.

Une remarque sur le gel hydroalcoolique : il ne remplace pas un vrai lavage des mains avec du savon et de l'eau.

Votre enfant devra respecter les prescriptions suivantes au sein de l'établissement :

1. Respecter les gestes barrière :



2. Pour le transport en bus et **pour toute la durée de la présence au lycée, le port du masque est obligatoire.**  
Un élève se présentant à plusieurs reprises sans masque pourra se voir interdire l'accès à l'établissement.  
Chaque élève devra être en possession de deux masques pour la journée (un masque étant inefficace au bout de 4h de port) ainsi que d'un sachet en plastique pour y placer son ou ses masques usagés.  
Ce masque devra être porté en classe et dans les couloirs, mais aussi durant les récréations, dans la file d'attente de la demi-pension...  
**Il appartient aux familles de fournir les masques pour leur enfant.**
3. Chaque élève doit se laver les mains à son arrivée dans l'établissement, en sortant des toilettes et avant d'aller déjeuner.  
Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des élèves dans les salles de classe.  
**Il est cependant fortement conseillé aux élèves d'apporter leur propre flacon individuel de gel hydroalcoolique.**
4. Le foyer n'est pas accessible aux élèves.
5. **La demi-pension et l'internat sont régis par le protocole sanitaire du lycée Vinci.** En particulier, au restaurant scolaire, les élèves ne peuvent enlever leur masque que lorsqu'ils sont assis à table.
6. Les parents d'élèves ne sont autorisés à entrer dans l'établissement que s'ils portent un masque.
7. **Conduite à tenir en cas de survenue de symptômes** évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :
  - \* Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
  - \* Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
  - \* Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. Ils auront alors **obligation de venir immédiatement chercher leur enfant.**

Cette charte fait partie du Protocole sanitaire du lycée.

Elle est donc intégrée au Règlement intérieur de l'établissement (partir 5 : bien-être et santé).

Ne pas la respecter expose donc les élèves à des punitions et/ou des sanctions.

De manière générale, tous les apprenants, sur le site du lycée Jean Chaptal, sont soumis au respect de cette charte.